



Assemblée générale

Distr. générale
18 juillet 2011
Français
Original: anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Soixante-deuxième session

Genève, 3-7 octobre 2011

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation des programmes et de la gestion administrative

Élaboration et évaluation de la politique générale

Rapport du Haut-Commissaire

Résumé

Le présent document répond à la décision du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire, qui souhaitait recevoir à sa session plénière annuelle un rapport sur l'évaluation (A/AC.96/1003, par. 25.1 f) vi)). Il porte sur le deuxième semestre de 2010 et le premier de 2011.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–5	3
II. Capacités.....	6–9	3
III. Zones urbaines.....	10–13	4
IV. Réfugiés de longue durée.....	14–15	4
V. Solutions durables.....	16–17	4
VI. Situations d’urgence et catastrophes naturelles.....	18–20	5
VII. Âge, sexe et diversité.....	21–23	5
VIII. Éducation des réfugiés.....	24	6
IX. Flux migratoires mixtes.....	25	6
X. Évolution du contexte de l’action humanitaire.....	26–27	6
XI. Activités et aspirations des réfugiés.....	28	6
XII. Gestion axée sur les résultats.....	29	6
XIII. Publications.....	30	7

I. Introduction

1. Au cours de la période considérée ici, le Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation («le Service») a réalisé un programme intégré d'élaboration de la politique générale, d'évaluation, de recherche et de publication mettant en avant les questions de politique générale, les programmes, les projets, les pratiques et les partenariats auxquels le Haut-Commissaire accorde une importance particulière.

2. Le Service fait partie du Bureau exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); il est représenté au Comité supérieur de gestion de celui-ci. Il établit son programme en consultation régulière avec les membres du Bureau exécutif, d'autres cadres supérieurs et les parties extérieures intéressées, notamment les membres du Comité exécutif et les représentants d'organismes des Nations Unies et d'autres institutions internationales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et du monde universitaire.

3. L'indépendance du Service est assurée par la politique générale d'évaluation du HCR, ainsi que par les normes, les règles et le Code de conduite pour l'évaluation dans le système des Nations Unies établis par le Groupe des Nations Unies chargé de l'évaluation, auxquels le HCR a souscrit. Le Service est indépendant sur le plan méthodologique et vise à la plus grande transparence. Tous ses rapports appartiennent au domaine public.

4. Le Service, qui ne suit pas une méthode déterminée ou normalisée, a recours régulièrement à des évaluations indépendantes, des évaluations en temps réel, des évaluations participatives, des évaluations fondées sur les bénéficiaires et des évaluations conjointes ou interorganisations, ainsi qu'à l'examen des leçons à tirer de l'expérience et des pratiques à retenir. Le Service organise des ateliers sur les questions relatives à son programme de travail, et fournit des services de facilitation aux autres organes du HCR. Il représente celui-ci aux conférences internationales.

5. Le Service veut faire en sorte que toutes les équipes d'évaluation soient sexoparitaires et qu'elles comptent des fonctionnaires ou des consultants ayant les compétences linguistiques voulues et une connaissance suffisante des réalités locales. Il publie ses rapports en plusieurs autres langues que l'anglais, ce qui est favorable à la large diffusion de ses travaux. Il s'efforce aussi d'en optimiser la portée en rédigeant à propos de ses projets des articles pour la presse et les magazines, des communiqués de presse, des articles paraissant sur le Web, des communications destinées aux conférences et d'autres publications.

II. Capacités

6. Le Service dispose actuellement de six fonctionnaires permanents (cinq administrateurs et un agent des services généraux). Un des postes d'administrateur a été nouvellement créé et pourvu par un fonctionnaire qualifié, depuis la dernière réunion du Comité exécutif. Tous les membres du Service de la catégorie des administrateurs ont bénéficié à l'extérieur et en cours d'emploi de formations aux objectifs, aux méthodes et à l'exploitation du système d'évaluation, ainsi qu'à l'analyse et à l'élaboration des politiques.

7. En appoint de ses capacités ordinaires, le Service engage des consultants, des stagiaires et des chercheurs qui travaillent à titre bénévole ou contre défraiement de leur voyage et de leur séjour. Il accueille également volontiers le personnel des organisations partenaires qui participe au travail d'évaluation.

8. Au cours de l'année écoulée, les membres du Service se sont rendus en Tunisie pour des opérations d'urgence et ont siégé à la Cellule commune d'évacuation humanitaire du HCR et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

9. Les sections qui suivent reprennent les principaux axes du programme de travail du Service pendant la période et récapitulent les principales activités relevant de chacun d'eux.

III. Zones urbaines

10. Au milieu de l'année 2009, le Service a entrepris d'examiner en profondeur comment le HCR avait réagi devant le sort des Iraquiens réfugiés dans les villes du Moyen-Orient. Les conclusions et les recommandations issues de cet examen l'ont aidé à élaborer la nouvelle politique du HCR sur la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain, rendue publique en septembre 2009 et constituant l'un des principaux documents de fond utilisés, trois mois plus tard, pour le Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de la protection.

11. Lors du Dialogue de 2009, le Haut-Commissaire a demandé au Service de procéder à une série d'évaluations de la mise en œuvre de la nouvelle politique concernant la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain. Depuis, des examens ont été menés à bien en Bulgarie, au Costa Rica, au Kenya, en Malaisie et au Tadjikistan. Le Service est en train d'établir un Groupe de travail du HCR sur les zones urbaines pour superviser la mise en place de la nouvelle politique et s'assurer que les conclusions et recommandations de ses évaluations sont effectivement mises à profit.

12. En juin 2011, le Service a organisé un atelier interorganisations sur les pratiques efficaces dans les programmes pour les réfugiés urbains, sous l'égide d'ONU-Habitat et du Comité international de secours. Cet atelier a réuni environ 30 participants venant du monde entier; il était parrainé par un membre du Comité exécutif.

13. Le Service va faire paraître une étude exploratoire sur la question des déplacements urbains, en association avec l'Alliance des villes, et apporte actuellement sa contribution au numéro spécial que la revue *Disasters* consacre à ce sujet. Le Service a également publié un rapport sur les stratégies de mobilisation disponibles pour le HCR, lequel s'efforce de garantir aux réfugiés le droit à un travail et à des moyens de subsistance.

IV. Réfugiés de longue date

14. Comme suite à l'engagement pris par le Haut-Commissaire lors du Dialogue de 2008 sur les défis de la protection, le Service évalue actuellement la mise en œuvre de l'Initiative spéciale du Haut-Commissaire sur la situation des réfugiés de longue durée. Au moment de la rédaction du présent document, le travail de terrain avait été achevé au Bangladesh, en Croatie, en Serbie, au Soudan oriental et en République-Unie de Tanzanie.

15. Outre ce travail, le Service participe et contribue à l'évaluation de l'utilisation de l'aide alimentaire destinée aux réfugiés de longue date à laquelle procède le Programme alimentaire mondial. Le Service a également commandé une étude indépendante du coût et de l'impact des populations réfugiées dans les pays d'accueil du monde en développement.

V. Solutions durables

16. Le travail entrepris par le Service sur la question des réfugiés de longue date s'inscrit dans une réflexion plus large sur le rôle du HRC dans la promotion de solutions

durables. Dans ce contexte, le Service: a) termine une étude sur les efforts que fait le HCR pour franchir le pas entre assistance humanitaire et aide au développement; b) évalue le rapatriement volontaire comme solution pour les réfugiés; c) prépare l'examen du principe de «l'emploi stratégique de la réinstallation», prévu pour 2012.

17. Le Service réalise actuellement l'évaluation des activités de réintégration du HCR en Sierra Leone. Il a aussi publié des études sur le rapatriement au Libéria et au Soudan du Sud, la réinstallation des réfugiés bhoutanais et soudanais aux États-Unis d'Amérique, et l'intégration des réfugiés au Ghana.

VI. Situations d'urgence et catastrophes naturelles

18. Au cours de la période considérée, le Service a publié une étude sur la réaction du HCR à la situation d'urgence dont le Kirghizistan et l'Ouzbékistan ont été le théâtre, et a terminé la synthèse des leçons tirées des dix années d'implication du HCR dans les opérations d'urgence. Ces deux études servent à l'initiative qui vise actuellement à renforcer l'état de préparation et la capacité de réponse du HCR en cas d'urgence. Il est envisagé d'évaluer la réaction du HCR à la crise libyenne.

19. Le Service a achevé l'évaluation en temps réel du rôle du HCR dans les situations d'urgence qu'ont connu la Côte d'Ivoire et le Libéria. Il lui a été demandé de faire l'analyse générale d'une des questions clés posées par cette opération, à savoir la répartition des tâches entre les différents organismes et le rôle du HCR dans les situations d'urgence impliquant des réfugiés. Il a également été prié d'examiner la politique du HCR à l'égard des réfugiés résidant à l'extérieur des camps dans des communautés d'accueil, autre problème que pose l'afflux d'Ivoiriens au Libéria.

20. Suite à sa précédente étude sur le rôle du HCR dans les situations de catastrophes naturelles, le Service coréalise en association avec la Division des services de la protection internationale une étude visant à cerner et traiter les principaux problèmes de protection qui surviennent lors de telles catastrophes.

VII. Âge, sexe et diversité

21. En 2010, la stratégie du HCR en faveur de la prise en compte des critères d'âge, de genre et de diversité a fait l'objet d'une évaluation globale et indépendante de grande ampleur, qui venait compléter une série d'évaluations antérieures de sujets très proches, à savoir l'action menée par le HCR auprès des femmes et des enfants réfugiés et les fonctions des services collectifs. Cette évaluation a ensuite servi de base à l'évaluation de la nouvelle stratégie du HCR en faveur de la prise en compte des critères d'âge, de genre et de diversité.

22. Le Service a publié deux rapports sur les réfugiés et les demandeurs d'asile handicapés, dont un sur les services de santé offerts à ces personnes. Un rapport sur le rôle du développement communautaire dans les mesures de protection des réfugiés du HCR a également été publié.

23. Le Service a établi un partenariat avec le Centre des droits de l'homme de l'Université de Berkeley, pour examiner les dispositifs offrant un abri sûr aux femmes réfugiées et à tout autre réfugié d'une particulière vulnérabilité. Un rapport sur la protection des enfants contre les accusations de sorcellerie a également été publié.

VIII. Éducation des réfugiés

24. Au moment de la rédaction du présent document, le Service achevait l'examen général de la situation de l'enseignement destiné aux réfugiés qui a demandé des recherches sur le terrain en Malaisie, en Mauritanie et en Ouganda. Il est prévu d'en présenter les conclusions à la session de 2011 du Comité exécutif. Une étude distincte sur l'éducation informelle des réfugiés présents en Ouganda a également été publiée.

IX. Flux migratoires mixtes

25. Le Service a poursuivi l'examen de la question des flux migratoires mixtes, de ses effets sur la protection des réfugiés et des solutions envisagées. Il a préparé le document d'information qui a servi à la conférence organisée par le HCR et l'OIM sur les flux migratoires mixtes dans la région allant de la Corne de l'Afrique à l'Afrique du Sud. Des études supplémentaires ont été achevées sur les demandes d'asile en Israël formulées par les réfugiés originaires d'Afrique et les demandes d'asile au Royaume-Uni des Somaliens, ainsi que sur l'application du droit national et international qui protège les victimes de la traite.

X. Évolution du contexte de l'action humanitaire

26. Le Service entreprend plusieurs activités visant à examiner l'évolution du contexte de l'action humanitaire, y compris les modes opératoires du HCR en milieu à risque, en mettant l'accent sur les activités menées en Afghanistan et au Pakistan. Il fait également des recherches sur les liens historiques entre le HCR et les acteurs non étatiques, et a coorganisé avec l'Institut du développement outre-mer (ODI) un atelier sur les programmes de stabilisation et la protection des civils.

27. Au cours de la période considérée, le Service a prêté son concours à l'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur l'espace humanitaire, et aux travaux du Comité permanent interorganisations sur la responsabilité de la communauté humanitaire. Un document publié au cours de l'année traite de la culture organisationnelle et du processus de décision du HCR dans le cadre de l'initiative de réforme humanitaire.

XI. Activités et aspirations des réfugiés

28. Les travaux du Service partent de l'idée que les programmes et les projets du HCR doivent être fondés sur une véritable compréhension des activités et des aspirations des réfugiés et des autres personnes en déplacement. Dans ce contexte le Service examine les moyens par lesquels les réfugiés se déplacent, et l'irrégularité des efforts qu'ils font pour trouver de meilleures perspectives de vie. Il a aussi fait paraître un rapport sur le rôle et la fonction de la vie artistique dans les camps de réfugiés, et une étude sur la manière dont les réfugiés font usage des nouvelles technologies.

XII. Gestion axée sur les résultats

29. Depuis la dernière réunion du Comité exécutif, le Service a terminé l'examen de la mise en application de la gestion axée sur les résultats du HCR, qui a exigé des missions en Géorgie, au Soudan, en République-Unie de Tanzanie et au Yémen. Les conclusions et les recommandations servent à préciser la façon dont le HCR aborde la gestion axée sur les

résultats. En outre, le Service a fait paraître les résultats de l'examen critique de l'utilisation des indicateurs dans les opérations du HCR sur le terrain.

XIII. Publications

30. Outre ses rapports d'évaluation, le Service a publié plus de 25 documents de recherche au cours de l'année écoulée. Il est consulté pour la rédaction de l'édition 2012 de *The State of the World's Refugees*, et siège également aux comités de rédaction de plusieurs revues, dont *Forced Migration Review*, *Global Networks*, *Journal of Refugee Studies* et *Refugee Survey Quarterly*.
